



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2021

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Thierry ARN (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
(Procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021
 2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2020
 3. Approbation des comptes annuels 2020 : délibération
 4. Travaux de mise en séparatif 2^{ème} étape : suivi
 5. Bibliothèque et local du marché : suivi des projets
 6. Communications de l'exécutif
 7. Divers
 8. Questions du public
-

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2020

Le président passe la parole au maire qui procède à la lecture de la version écourtée de son rapport administratif et financier pour l'exercice 2020. Hubert Dethurens précise qu'il tient à ce que l'ensemble de la population de Laconnex reçoive une version imprimée de ce rapport, contrairement à d'autres communes qui se contentent de le mettre en ligne sur leur site internet, car il



estime que de nombreux habitants prennent plaisir à le lire. Il sera distribué durant l'été.

3. Approbation des comptes annuels 2020 : délibération

En l'absence de questions concernant la présentation des comptes annuels 2020, Stéphane Grobéty fait lecture du rapport de l'organe de révision recommandant au CM d'approuver les comptes communaux et invite à voter la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 2'113'623.95 F aux charges et de 3'077'439.35 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 963'815.40 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'141'995.40 F et résultat extraordinaire de -178'180.00 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 1'190'113.75 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'190'113.75 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 20'918'622.53 F.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 201'659.15 F, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La délibération est approuvée par 10 voix, soit à l'unanimité.



Le président remercie Catherine Koumrouyan pour la préparation des comptes annuels.

4. Travaux de mise en séparatif 2^{ème} étape : suivi

Le président passe la parole à Hubert Dethurens qui exprime son inquiétude du fait que l'entreprise Bernasconi ne semble pas en mesure de respecter le planning prévu de fin de chantier à fin juin. En effet, l'interruption des travaux durant une semaine, en raison d'un autre chantier urgent de nuit durant lequel plusieurs ouvriers ont contracté le COVID-19, a entraîné des retards ne permettant pas de tenir la date fixée par les SIG à fin mai pour la pose du câblage électrique. Le maire déplore que les SIG manquent terriblement de souplesse pour adapter le planning des travaux. En conséquence de ce report, le chantier sera contraint de s'interrompre lorsque les canalisations seront posées et un surfacage provisoire de la route des Rupettes effectué ; puis il sera nécessaire de rouvrir la route pour réaliser les travaux électriques SIG à la fin de l'été.

Le maire relate avoir reçu des riverains du chemin de Mollaz, mécontents des nuisances générées par la base de chantier en face de leur domicile. Il regrette de ne pas avoir pu les en aviser avant le début des travaux car les besoins de stockage n'étaient alors pas connus. Suite à cette entrevue, il a été convenu qu'une solution alternative serait étudiée pour les étapes futures.

En outre, Hubert Dethurens avise qu'un commerce a fait parvenir une demande d'indemnisation à la mairie, estimant que le chantier en cours lui fait perdre une partie de sa clientèle. Cette demande sera examinée, mais il sera difficile d'estimer la perte de chiffre d'affaire qui relève du chantier et celle due à la pandémie.

A Catherine Lachat qui demande si un trottoir sera réalisé sur la route de l'Eaumorte, le maire répond que cela n'a pas été retenu vu la configuration du secteur, mais que le talus a été aplati et sera engazonné afin de permettre un cheminement piéton et faciliter l'entretien.

5. Bibliothèque et local du marché : suivi des projets

Le président passe la parole à Catherine Lachat qui relate avoir visité les sous-sols de l'école avec Andreea Capitanescu Benetti, Marie Ducret Gauthey et Hubert Dethurens. Un local pourrait effectivement convenir à la réalisation d'une bibliothèque, mais il doit être entièrement rafraîchi et aménagé. Andreea Capitanescu Benetti regrette toutefois que cet espace ne dispose d'aucune ouverture sur l'extérieur, mais estime qu'avec quelques travaux et un aménagement adéquat, il pourrait convenir. Une discussion s'engage entre les conseillers concernant l'adéquation de ce local au sous-sol (accès difficile par les escaliers, manque de lumière, etc). Hubert Dethurens ajoute que cet espace pourrait être jumelé avec le local adjacent de la jeunesse, afin d'en faciliter l'accès.



Marie Ducret Gauthey propose en variante l'installation d'un container sur la place de jeux, semblable à celui utilisé lors des travaux de la mairie.

Le maire rappelle par ailleurs que la commission des bâtiments est saisie d'un projet de M. Golub pour construire un local pour le marché en face de la mairie (plans du projet à disposition sur CMnet). Cette structure pourrait être agrandie pour intégrer le projet de bibliothèque. Hubert Dethurens suggère que la commission se penche sur la question en prenant également en compte les besoins des joueurs de pétanque. Décision est prise de convoquer rapidement la commission des bâtiments pour avancer sur un projet global.

Marc Dupraz en profite pour annoncer que le marché reprendra le 19 juin.

6. Communications de l'exécutif

- *Tableau de Laconnex* : Hubert Dethurens présente un tableau de 1963, « les Carrières de Laconnex », donation de Mme Anne-Marie Nicolazzi. Jean-Pierre Gantner donne des informations concernant l'artiste genevois qui l'a réalisé, M. René Guignan (1892-1982). Ce tableau sera exposé dans la salle de l'ancienne école.
- *Places de parking Vy-Neuve 3* : Le maire relate avoir reçu un courrier de l'Office des autorisations de construire concernant une dénonciation pour non-respect de l'autorisation de construire relative aux places de stationnement extérieures. Réponse a été donnée que ces places étaient préexistantes à la construction du bâtiment Vy-Neuve 3, puisqu'elles ont été réalisées lors de la construction de la voirie en 1998. Le maire ajoute que ces places de parking sont à l'usage des habitants Maison-Forte 2 et Vy-Neuve 3 et que leur emplacement a été choisi précisément pour limiter les nuisances devant les habitations et préserver un maximum d'espaces verts. C'est pourquoi, il estime cette dénonciation infondée.
- *Modification limitation de vitesse rte de la Vy-Neuve* : l'arrêté du Conseil d'Etat concernant la réglementation de la vitesse à 50Km/h est paru dans la FAO et entrera en vigueur à l'échéance du délai de recours mi-juin.

7. Divers

- *Jardin d'enfants* : Samantha Bavaud Bocion relate que le comité du jardin d'enfant a été convoqué par la commission des bâtiments de Soral qui souhaite intégrer le jardin d'enfants dans le projet de transformation de la cure prévoyant cuisines scolaires et bibliothèque, et demande au comité de détailler ses besoins. Samantha Bavaud Bocion ajoute qu'il a été dit au comité par l'organe cantonal de contrôle (SAJAJ) que l'actuel local du jardin d'enfants n'est pas conforme pour l'accueil d'enfants d'âge préscolaire, notamment en ce qui concerne les WC et l'accès par l'escalier. Hubert Dethurens s'étonne que le comité du jardin d'enfants



soit consulté par la commission soraliennne car les informations demandées ne sont pas de sa compétence. Il se propose d'écrire un courrier à Soral pour demander que nous soyons tenus informés précisément des intentions de ce projet. Il ajoute être inquiet du fait que ce projet n'inclut pas de salles de classe supplémentaires pour l'école.

- *Protection de l'environnement* : Maxime Dethurens raconte avoir été interpellé par une habitante qui signale une fleur rare au bord d'un champ à la route du Coteau et demande qu'elle ne soit pas broyée lors de l'entretien du talus. En outre, cette dame mentionne une forêt clôturée, ce qui n'est pas autorisé. Le maire répond que la commune n'a pas autorité en la matière et encourage la citoyenne à s'adresser directement aux services de l'Etat.
- *Chute d'arbre* : Maxime Dethurens signale qu'un arbre est tombé sur l'avenue de Cavoitane.
- *Gravières* : Jean-Luc Baur s'étonne que la gravière Sasso sur la route des Rupettes ne soit toujours pas fermée, alors qu'il n'y a plus d'activité visible sur le site depuis un bon moment. Hubert Dethurens va contacter le service cantonal responsable afin d'en savoir plus.
- *Sondages géothermiques* : Maxime Dethurens avise que des sondages géothermiques seront effectués en automne, dans le cadre d'une prospection du sous-sol genevois et de la région transfrontalière, avec pour objectif d'imager de manière précise les couches de notre sous-sol et de confirmer son potentiel géothermique. Des sondes seront disposées au sol et des camions vibreurs passeront à intervalle régulier pour émettre de légères vibrations dans le sol durant 1 minute par point. Maxime Dethurens estime que ces travaux sont nécessaires afin, notamment, de trouver des sources d'énergies renouvelables.
- *La nuit est belle* : Stéphane Grobéty rappelle que, lors de l'extinction de l'éclairage public le 21 mai, une animation astronomique sera proposée vers le parking du motocross sur la route de Sézegnin, si la météo le permet. En cas de mauvais temps, une conférence sur l'astronomie aura lieu à la mairie.

8. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h30.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale